



PAR COURRIEL

Le 25 mai 2021

N/Réf. : 20904

Objet : Demande d'accès aux documents – *Décision*

,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 27 avril 2021, visant à obtenir :

- 1) *Nombre de demandes de sélection permanente en attente de traitement pour les catégories suivantes :*
 - *Programme régulier des travailleurs qualifiés*
 - *Programme de l'expérience québécoise*
 - *Immigrants investisseurs-Entrepreneurs, volet 1 et 2*
 - *Travailleurs autonomes*
- 2) *Nombre de demandes de résidence permanente en attente de traitement.*
- 3) *Nombre de demandes de résidence permanente en attente de traitement pour la catégorie de l'immigration économique.*
- 4) *Nombre de demandes de résidence permanente en attente de traitement pour la catégorie des gens d'affaires.*
- 5) *Nombre de demandes de résidence permanente en attente de traitement pour les catégories suivantes :*
 - *Programme régulier des travailleurs qualifiés*
 - *Programme de l'expérience québécoise*
 - *Immigrants investisseurs-Entrepreneurs, volet 1 et 2*
 - *Travailleurs autonomes.*

À cet égard, et en réponse à la première question, nous vous transmettons les renseignements demandés et détenus par le Ministère.

En ce qui a trait aux questions 2 à 5 de votre demande, la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi) prévoit certaines restrictions au droit d'accès. Ainsi, en vertu de l'article 18 de la Loi (en annexe), l'accès à certains renseignements vous est refusé.

En effet, les renseignements relatifs à la résidence permanente relèvent d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Les informations sur la procédure de présentation d'une demande d'accès auprès du gouvernement fédéral sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/transparence/acces-information-protection/presenter-demande-loi-acces-information.html>

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante : www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/

Nous vous prions d'agréer, , nos salutations distinguées.

Originale signée par :

M^{me} Tabita Nicolaica
Responsable de l'accès aux
documents et de la protection
des renseignements personnels

p. j.

**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

MOTIF DE REFUS INVOQUÉ

Article 18 Le gouvernement ou un ministère peut refuser de communiquer un renseignement obtenu d'un gouvernement autre que celui du Québec, d'un organisme d'un tel gouvernement ou d'une organisation internationale.

Il en est de même du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et du Conseil du trésor.

1982, c. 30, a. 18.

Tableau 1 – Le nombre de demandes de sélection permanente en attente de traitement par programme :

Catégorie de sélection		MIFI	
		31 mars 2021*	
		Nombre de dossiers	Personnes impliquées
Immigration économique		6 682	14 441
Travailleurs qualifiés		5 052	8 771
Programme régulier des travailleurs qualifiés		479	1 162
Programme de l'expérience québécoise		4 573	7 609
	<i>travailleurs</i>	2 513	4 637
	<i>étudiants</i>	2 027	2 925
	<i>non disponible</i>	33	47
Gens d'Affaires		1 611	5 618
Investisseurs		1 493	5 240
Entrepreneurs		49	178
Travailleurs autonomes		69	200
Autres catégories économiques		19	52
Regroupement familial		972	1 271
Réfugiés et personnes en situation semblable		865	2 212
Réfugiés sélectionnés à l'étranger		504	1 531
Parrainage		287	-
Réfugiés pris en charge par l'État		217	-
Refugiés reconnus sur place		361	681
Autres immigrants		403	808
Total		8 922	18 732

*Données préliminaires extraites le 6 avril 2021 au 31 mars 2021 pour l'immigration économique. Pour les autres catégories, extraction spéciale de la DIG au 22 avril 2021.

Source : Service de l'information de gestion pour l'inventaire des catégories économiques au MIFI; Direction de l'immigration familiale et humanitaire pour l'inventaire au MIFI du regroupement familial, des réfugiés et personnes en situation semblable et des autres immigrants.